

## 1<sup>er</sup> cas

Salaire de base	2 400.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Semaine du 30/9 au 5/10	38 heures
Semaine du 8/10 au 12/10	41 heures
Semaine du 15/10 au 19/10	45 heures
Semaine du 22/10 au 26/10	43 heures
Semaine du 29/10 au 2/11	40 heures

**Travaux à effectuer :**            **Calculez le montant du salaire brut**

## 2<sup>ème</sup> cas

Reprenez les éléments du premier cas en considérant que le nombre d'heures supplémentaires cumulées depuis le 1<sup>er</sup> janvier s'élève à 218 heures.

**Travaux à effectuer :**            **Calculez la durée de la contrepartie obligatoire en repos à attribuer en fin de mois d'octobre**

## 3<sup>ème</sup> cas

Reprenez les éléments du premier cas en considérant que l'employeur ne rémunère pas les heures supplémentaires mais les remplace intégralement par un repos compensateur

**Travaux à effectuer :**            **Calculez le montant du salaire brut et le repos à attribuer**

## 4 ème cas

### Les données de base

Salaire de base	2 400.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Semaine du 30/10 au 5/11	38 heures dont 2 heures d'attente
Semaine du 8/11 au 12/11	41 heures
Semaine du 15/11 au 19/11	45 heures
Semaine du 22/11 au 26/11	43 heures
Semaine du 29/11 au 2/12	40 heures

## 5 ème cas

Salaire de base	2 400.00 €
Prime de rendement	120.00 €
Prime exceptionnelle	300.00 €
Prime d'ancienneté sur le salaire de base	2%
Avantage en nature	47.00 €
Durée hebdomadaire de travail	37 heures
Semaine du 1/3 au 5/3	39 heures
Semaine du 8/3 au 12/3	40 heures
Semaine du 15/3 au 19/3	42 heures
Semaine du 22/3 au 26/3	45 heures